

Une présence contre nature ?

Normand Cazalais

Number 117, Summer 2008

Les parcs nationaux du Québec

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/17374ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Cazalais, N. (2008). Une présence contre nature ? *Continuité*, (117), 32–36.



Une présence contre nature ?

L'humain fait-il encore partie de la nature ? La question se pose : il s'en est éloigné, l'a maltraitée, a péché par excès... Mais méritait-il d'être évincé des parcs nationaux ? Regard sur le modèle européen des parcs naturels, où les homo sapiens ont droit de cité.

par Normand Cazalais

« **Q**u'est-ce que l'homme dans la nature ? » se demandait Blaise Pascal.

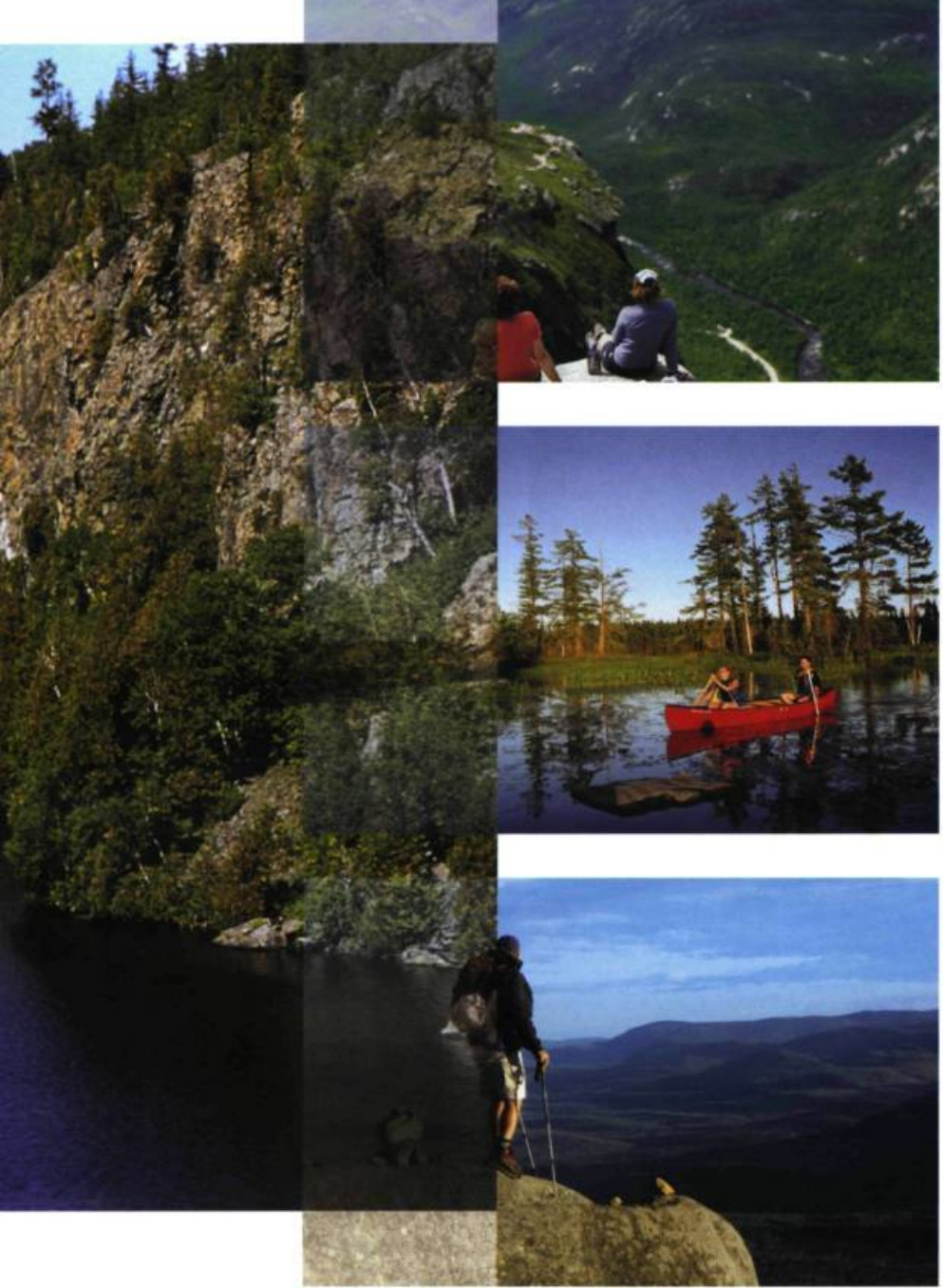
La réponse à cette question varie selon les époques et les civilisations. Par exemple, les Grecs ne

concevaient pas l'homme comme un libre individu, mais le croyaient soumis à l'ordre naturel des choses. Il lui fallait donc accueillir la nature telle qu'elle s'offrait à lui et vivre conformément à ses règles.

Ce regard admiratif devant les merveilles de la nature a continué de s'exprimer chez les peintres impressionnistes et au Siècle des lumières, chez Rousseau en particulier, pour qui la nature était une mère

Au Parc national d'Aigüebelle, les lacs jumeaux Sault et La Haie sont nés d'un volcan sous-marin.

Photo : Mathieu Dupuis, Sépaq



Aire centrale de la Réserve mondiale de la biosphère de Charlevoix, le Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie s'étend sur plus de 224 km².

Photo : Jean-Pierre Huard, Sépaq

Le territoire du Parc national de Frontenac se déploie en périphérie du Grand lac Saint-François, une nappe d'eau de 51 km².

Photo : Enviro Foto, Sépaq

Le Parc national des Grands-Jardins se fait le gardien d'une végétation montagnarde subalpine caractérisée par des tapis de lichens et des épinettes arrondies.

Photo : Steve Deschênes, Sépaq

bombes à retardement. Ses activités bouleversent de plus en plus la planète, perturbent les cycles naturels du carbone et de l'azote, contribuent aux changements climatiques.

Philosophes et scientifiques s'entendent : au fil des siècles, l'homme s'est éloigné de la nature. La révolution industrielle, la progression des connaissances et les découvertes de Charles Darwin sur l'évolution ont notamment servi à justifier la domination de l'homme sur les autres composantes de la nature. Il a commencé à croire à sa supériorité et à l'idée que la nature n'est là que pour son seul et libre usage, pour son propre développement. Il s'est établi au sommet de la hiérarchie, considérant que cette supériorité lui accordait le droit d'assujettir le milieu naturel et d'en exploiter les éléments, devenus des « ressources ». Conséquence : l'homme s'est transformé en dangereux prédateur, se positionnant en quelque sorte à l'extérieur de la nature.

PROTÉGER LA NATURE DE L'HOMME

La création des parcs « naturels » s'est faite en réaction à ces agressions humaines : puisque l'homme était incapable de composer avec la nature, il devait identifier des lieux où elle pourrait survivre à l'abri de ses assauts. En 2003, le relevé officiel des Nations Unies comptait plus de 100 000 « aires protégées » sur terre, dont 881 parcs dits nationaux couvrant une superficie supérieure à 4,4 millions de kilomètres carrés.

C'est en Amérique du Nord que l'idée est apparue. Au retour d'un voyage dans l'Ouest américain, en 1832, le peintre états-unien George Catlin (1796-1872) propose une politique de protection gouvernementale impliquant l'établissement d'un « parc contenant hommes et bêtes dans toute la beauté sauvage de leur nature ». Très tôt

bienveillante auprès de laquelle il faut se régénérer.

Les Indiens d'Amérique n'avaient – et n'ont toujours – pas la même conception du monde que les Occidentaux. Pour eux, l'homme fait partie d'un ensemble dont l'équilibre fragile dépend de tous les éléments qui le constituent. Aucune hiérarchie n'est établie entre eux : chacun a sa place dans l'univers et un rôle à accomplir. L'homme fait partie de la nature et ne la possède pas, ni en tout ni en partie.

Convenons-en, l'être humain est envahissant. De quelques milliers d'individus il y a 200 000 ans, il est passé à un milliard en

1800 et à près de sept milliards aujourd'hui. Sa soif de consommation et son empreinte sur l'environnement ont augmenté en parallèle. Son impact actuel sur le globe dépasse sans doute celui de toutes les autres espèces réunies. Il utilise souvent l'espace sans retenue ni souci du lendemain. Il modifie, voire détruit des habitats, entraînant fragmentation, désertification, déforestation. Il pêche, laboure les champs, exploite la forêt, extrait minerais, gaz et pétrole, pompe les nappes phréatiques, harnache les rivières, trace des routes et des canaux. Il produit à un rythme exponentiel des déchets qui, mal gérés, constituent des



Le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent permet aux randonneurs de côtoyer le fjord du haut de ses caps.

Photo : Enviro Foto, Sépaq

cependant, l'homme sera exclu d'un tel espace. Le 30 juin 1864, le président Abraham Lincoln déclare « terrain public inaliénable » la vallée du Yosemite en Californie. Mais ce sera Yellowstone, né en 1871 à cheval sur l'Idaho, le Montana et le Wyoming, qui sera considéré comme le premier parc naturel au monde. En 1916 est créé l'Office des parcs nationaux, sous la houlette du Congrès. Sa mission n'est pas seulement d'administrer ces entités, mais aussi de « pourvoir à leur jouissance de sorte, et avec de tels moyens, qu'il puisse les léguer à la jouissance des générations futures ». Ces parcs ont permis de protéger à long terme des espèces animales et végétales ainsi que des paysages. Mais parmi les prix

à payer, il faut évacuer de ces lieux toute implantation humaine permanente et recourir aux expropriations quand cela s'impose. Sauf en qualité de gestionnaire, de scientifique ou de visiteur, l'homme n'y était plus admis. La nature était mise en vitrine. Rapidement, une interrogation est apparue : comment réinsérer l'humain dans la nature tout en continuant de la préserver ?

UTILISATEUR-JETEUR

L'humain n'est pas que vorace et générateur de déchets. Il peut, sans état d'âme particulier, délaissier ce qu'il a chéri une fois qu'il a contenté son appétit. Plusieurs raisons peuvent l'inciter à agir ainsi : transformations du milieu, cataclysmes naturels, épuisement des ressources, modifications du contexte économique ou politique, érosion démographique, etc. Une région qui se vide est aussi mal en point qu'une autre qui souffre de surexploitation. Au Québec, l'espace habité en permanence par l'homme – ce que les géographes

appellent l'écoumène – rétrécit comme peau de chagrin. Dans les régions dites périphériques et même plus près, des paroisses deviennent exsangues, des villes et des villages ferment, des champs entiers retournent en fardoches et la forêt reprend ses droits. Si l'espace urbain ne cesse de s'étaler, l'espace rural se vide de ses maisons et de ses bâtiments. Sous l'effet du regroupement des fermes et de l'augmentation de leur taille, les laiteries, les poulaillers, les écuries, les granges d'antan disparaissent. La forme et la taille des champs eux-mêmes changent. Sur la Rive-Sud de Montréal, les boisés de fermes reculent au profit des champs consacrés à la monoculture, notamment du maïs destiné à l'élevage industriel. Ainsi en est-il du visage de nos campagnes et de celles de plusieurs parties du globe.

En de tels cas, la nature, laissée à elle-même après une occupation humaine, ne s'en porte pas mieux. Au contraire. Par un curieux phénomène, le retrait de cette présence vient souligner à quel point les paysages humanisés s'incorporent aux paysages naturels. D'autant plus qu'il s'accompagne d'une perte de patrimoine, de mémoire, d'identité. Malgré les travers des hommes, un territoire qui se vide de leur présence constitue une tragédie pour un pays.

L'EUROPE EN MODÈLE

De cette double perspective d'apparence antinomique – l'homme exclu de la nature et la nature délaissée par l'homme une fois qu'il s'en est servi – a germé en Europe une approche originale : les parcs naturels régionaux. Plus souple et moins exclusive, cette solution de rechange aux parcs naturels pourrait faire son chemin au Québec pour peu qu'on veuille l'adapter à sa réalité. Son mandat est de protéger des milieux naturels en y favorisant la permanence et même le développement de collectivités humaines.

En France

La France abrite 45 parcs naturels régionaux (PNR) : 43 en métropole, un en Guyane et un autre en Martinique. Ils occupent 12 % du territoire national, comptent 3690 communes et trois millions d'habitants ; leur densité moyenne est de 41 habitants/km². Chacun est classé par un décret du premier ministre pour une période de 12 ans renouvelable. Ils sont gérés selon des règles inscrites dans leur charte, où on peut lire qu'un « parc naturel régional est un établissement public de coopération

créé entre des collectivités territoriales et labellisé par l'État, recouvrant le territoire d'une zone rurale remarquable, afin de protéger son paysage et son patrimoine et d'y mettre en œuvre un développement économique durable ».

Au Vercors, par exemple, la mission du PNR s'articule en trois principaux volets : Du territoire au terroir (préservation des milieux naturels et des paysages), De mémoire d'homme (valorisation du patrimoine bâti), Accompagner et agir (valorisation économique, touristique et culturelle).

En Corse, où il s'étend sur 200 000 hectares et englobe 80 communes, le PNR s'est donné comme priorités la protection de la nature et des sites, la lutte contre le feu et la rénovation rurale, notamment par la réinsertion du pâturage traditionnel et le tourisme en montagne.

Au Royaume-Uni

Les Britanniques, on le sait, ne font pas les choses comme tout le monde. Ainsi, le New Forest National Park équivaut, dans son mandat, à un parc naturel régional, mais comme son nom l'indique, il a un statut de



Vue du haut des montagnes du Parc national de la Jacques-Cartier.

Photo : Sophie Marcotte



LES TOITURES TOLE-BEC INC.

Toitures Traditionnelles

- à Baguettes
- à Joints Debouts
- à la Canadienne

- Cuivre
- Cuivre Étamé
- Acier Pré-peint
- Galvanisé
- Ardoise

- Entreprise Familial -



Licence R.B.Q. 2617-6594-75



1212 Tellier, St-Vincent-de-Paul, Laval

Site internet:

(450) 661-9737 www.tole-bec.com



PELLETIER
HORLOGER & Cie

L'art du temps

Créations
horlogères
uniques

Réalisations
individuelles

573, rue Richelieu
Saint-Marc-sur-Richelieu
Québec, J0L 2E0
450-584-2807

www.pelletierhorloger.ca



